

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 avril 2017 à 19 h**

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absents excusés : Rosa BRILLAT (pouvoir donné à Dominique Batailler), Boris NADAUD.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 29 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame la Trésorière de Pierre Buffière présente aux membres du conseil le document de valorisation financière et fiscale de la commune pour l'année 2016.

Elle indique les recettes et les dépenses de fonctionnement, les dépenses et les recettes des investissements ainsi que le positionnement de la commune par rapport au département, à la région et au niveau national. Elle présente également le bilan qui fait apparaître un fonds de roulement net global de 685 958 € et une trésorerie de 753 401 €. En conclusion, la commune a une bonne santé financière.

### **Délibération pour le choix des entreprises et signature du marché pour le cabinet médical**

Monsieur le Maire remet aux membres du conseil un rapport de synthèse concernant les entreprises ayant remis leurs propositions pour la construction du cabinet médical. Les entreprises retenues sont celles ayant fait la meilleure offre de prix.

Pour le lot 1 – Gros œuvre – ravalement : l'entreprise TRARIEUX a fait une proposition pour 106 601,50 € ;

Pour le lot 2 – Charpente bois – bardage : Les Métiers du Toit ont fait une offre d'un montant de 16 926,29 € ;

Pour le lot 3 – Couverture métallique – zinguerie : l'entreprise SOPCZ a fait une proposition pour 37 810,43 € ;

Pour le lot 4 – Menuiseries extérieures en aluminium : c'est l'entreprise ADAM qui a soumissionné pour un montant de 29 990,29 € ;

Pour le lot 5 – Menuiseries intérieures bois : l'entreprise MAQUARIE a fait une offre de 19 000 € ;

Pour le lot 6 – Plâtrerie - isolation : l'entreprise FAURE a fait une proposition pour 53 425,25 € mais il manque le chiffrage de l'ossature primaire dans le devis. L'entreprise ELIEZ a fait une offre complète de 53 998,29 € ;

Pour le lot 7 : Electricité – courants faibles : c'est l'entreprise VEDRENNE qui a proposé une offre pour 26 000,00 € ;

Pour le lot 8 : Plomberie – sanitaires – ECS : il s'agit également de l'entreprise VEDRENNE avec une offre de 16 000,00 € ;

Pour le lot 9 : Chauffage – ventilation : c'est encore l'entreprise VEDRENNE qui a fait une offre pour 56 000,00 € ;

Pour le lot 10 : Carrelage – faïences murales : c'est la société TECHNISOLS qui a proposé le montant 20 135,07 € ;

Pour le lot 11 : Revêtements de sols souples : il s'agit également de la société TECHNISOLS avec un montant de 2 656,12 € ;

Pour le lot 12 : Peintures : il s'agit de la société APB ROYOUX avec un montant de 12 612,55 € ;

Pour le lot 13 : Terrassement : c'est l'entreprise PASQUIER la seule à avoir soumissionné avec une offre de 34 490,49 € :

et enfin pour le lot 14 : charpente aluminium- couverture polycarbonate : c'est la société ALU GLASS avec un montant de 5 642,00 €.

Le montant total des offres qui sont de bonne qualité technique est de 437 863, 03 € HT. Les prix unitaires sont ceux du marché.

Les propositions des entreprises sont à la hausse en comparaison des prix d'il y a deux ans.

Les membres du conseil (sauf Jackie Clot qui ne prend pas part au vote) se prononcent sur le choix des entreprises les mieux disantes avec :

Vote pour : 12 voix - abstention : 1 voix.

Monsieur le Maire enchaîne en disant que la signature des marchés aura lieu le jeudi 11 mai. Il poursuit en signalant qu'il a reçu deux devis pour l'abattage des arbres à côté du cimetière. Le premier de l'entreprise FAUCHER d'un montant de 858 € et l'autre de l'entreprise COMBEAU d'un montant de 720 €. En fait, les arbres seront abattus par l'entreprise COMBEAU et enlevés par l'entreprise FAUCHER. Il précise aussi que l'abribus a été provisoirement déplacé de quelques mètres.

Il poursuit en disant que le projet du cabinet médical bénéficie d'une subvention de la DETR d'un montant de 122 000 €, que l'emprunt sera de 370 000 € avec un remboursement de 2 259 € par mois. Les professions médicales vont se regrouper sous la forme d'une SCI et un protocole d'accord avec sous seing notarié sera proposé début mai par le notaire.

### **Délibération pour le choix du maître d'oeuvre pour l'aménagement du centre bourg**

La proposition du cabinet DUARTE pour effectuer l'étude est d'un montant de 22 500 €. Cette entreprise est bien connue car elle est déjà intervenue sur la commune avec satisfaction.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le choix de l'entreprise DUARTE.

### **Délibération pour demandes de subvention au sein de la CDDI et de la DETR**

La première partie de l'aménagement du centre bourg se monte à 250 000 €. Deux subventions pourront être obtenues, une départementale (CDDI) de 50 %, l'autre de la part de l'Etat (DETR) de 25 %.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour que Monsieur le Maire demandent les subventions.

### **Délibération pour le choix des entreprises pour les façades de la mairie**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il a reçu trois devis pour la réfection des façades de la mairie. Un devis de l'entreprise DE OLIVEIRA d'un montant de 47 559 €, un autre de la société JFC d'un montant de 31 134 € et un dernier de l'entreprise EFC d'un montant de 24 195 €. Le crépis actuel est solide, il sera gratté, nettoyé, les fissures seront comblées et la finition sera en gratté fin.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le choix de l'entreprise la moins chère : EFC.

### **Délibération pour signature convention redevance assainissement collectif**

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que suite au renouvellement du contrat avec la société SAUR, délégataire de service public, une nouvelle convention doit être signée avec la nouvelle société créée au niveau départemental Le Service des Eaux des 3 Rivières du groupe SAUR.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

### **Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire enchaîne en disant qu'il a reçu la visite des gendarmes concernant le vote pour les élections présidentielles. Ceux ci précisent qu'il faut être vigilant suite aux risques d'attentats et ne pas hésiter à appeler le 17 si la commune rencontre des difficultés.

Il précise ensuite que pour la station d'épuration, l'appel d'offres est lancé et que l'ouverture des plis aura lieu le mardi 16 mai à 14 heures.

Nelly BAUDRY signale qu'elle attend des commentaires au sujet du site internet de la commune et que des photos pour l'agrémenter peuvent lui être transmises.

Dominique BATAILLER indique que pour l'aménagement devant la mairie, les cailloux blancs font un contraste avec la pierre volcanique mais que des plantes supplémentaires peuvent être ajoutées. Il prévoit une réunion jeudi 27 avril à 11 heures pour discuter de la suite du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.